

Monsieur Robert Ophèle
Président de l'AMF
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

23 janvier 2022

Objet : Saisine dans l'intérêt des porteurs de parts

Monsieur le Président de l'Autorité des Marchés Financiers,

Le communiqué n°1890 « *Le Gouvernement engage des mesures exceptionnelles pour protéger le pouvoir d'achat des Français et préserver la compétitivité de l'approvisionnement électrique des entreprises face à la forte hausse des prix de l'énergie* » publié le 13 janvier après la clôture de la bourse de Paris, et le communiqué d'EDF qui a suivi, ont entraîné une forte baisse du cours de l'action EDF à partir du lendemain, et une première annonce de dégradation de la note de la dette à long terme d'EDF par une agence de notation, assortie d'une perspective négative.

Cette situation nous a conduit à convoquer en urgence les Conseils de surveillance des 2 fonds d'actionnariat salarié (2^{ème} actionnaire d'EDF après l'Etat français, et donc 1^{er} actionnaire minoritaire). Lors de ces réunions organisées le 19 janvier, les Conseils de surveillance ont décidé à la majorité des 2 tiers, et à l'unanimité des membres élus (issus de listes parrainées par des associations d'actionnaires salariées et/ou d'organisations syndicales) d'engager tous recours à l'encontre de l'Etat, suite à l'annonce du 13 janvier, pour défendre les intérêts des porteurs de parts, et de communiquer largement sur le sujet (avec une première communication ci-jointe rendue publique le 20 janvier).

C'est dans ce cadre, qu'en tant que Présidente de ces 2 Conseils de surveillance, je me permets de vous saisir d'une situation dans laquelle :

- Une communication publique a été faite il y a maintenant 10 jours, avec un impact immédiat sur le cours de l'action, une remise en cause des guidances de l'entreprise, et un affaiblissement de la situation financière EDF, mais qui ne s'est toujours pas concrétisée par une décision exécutoire,
- Diverses rumeurs font état d'une potentielle augmentation de capital d'EDF souscrite par l'Etat ou d'un futur retrait de cote de l'action EDF.

De fait, les actionnaires minoritaires sont lésés financièrement par une communication politique, pour le moment non suivie d'effet, d'un acteur public également actionnaire majoritaire d'EDF, et par la confusion des rôles d'Etat régulateur et d'Etat actionnaire.

Aussi, **par la présente**, et avec le soutien des associations d'actionnaires salariés d'EDF qui représentent également les intérêts des salariés et anciens salariés du Groupe qui ont investi une partie de leur épargne « en direct » en actions EDF, **je vous sollicite, afin que dans le cadre de ses missions¹, l'Autorité des Marchés Financiers intervienne immédiatement pour rappeler la réglementation en vigueur** (dont celle relative aux abus de marché), et notamment :

- Souligner aux 2 Ministres, cités dans le communiqué gouvernemental, leur responsabilité au regard des conséquences de cette communication politique, même si elle ne devait pas être suivie d'effet, alors que l'Etat est actionnaire majoritaire au capital d'EDF,
- Demander que l'Etat régulateur confirme ou non ses annonces, et si oui précise par quel(s) moyen(s) il entend les mettre en œuvre, et le cas échéant compenser toute ou partie de l'impact pour EDF, et avec quel calendrier,
- Exiger que l'Etat, actionnaire majoritaire d'EDF, rende publique ses intentions s'agissant de l'évolution éventuelle de sa participation dans EDF, et notamment s'il envisage d'engager dans les mois qui viennent une Offre Publique.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, je vous prie d'agréer au nom des Conseils de surveillance, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les conseils de surveillance des 2 fonds d'actionariat salarié EDF,

Martine Faure, Présidente
martine.faure@edf.fr

¹ Missions notamment de veiller : à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers donnant lieu à une offre au public, à l'information des investisseurs, et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.